

Fiche conseils

Il vous est recommandé de limiter vos apports alimentaires en phosphore tels que :

- fromages à pâte dure,
- fromages à tartiner,
- sardines, hareng, crabes,
- abats (foie, rognons, ris de veau)
- céréales complètes,
- légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots secs),
- fruits oléagineux (amandes, noix, noisettes, pistaches, cacahuètes).

Si besoin, un diététicien (cette consultation n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale mais peut l'être par certaines mutuelles) ou un médecin pourra vous aider à évaluer votre alimentation actuelle et à y apporter les modifications nécessaires.

Pour connaître la teneur en phosphore des aliments, **scannez le QR code.**



Teneur des aliments en
phosphore
